



Société Coopérative d'Aménagement Numérique Icaunaise
Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiées
Groupe Géographique, 89300 Joigny

Bilan financier, moral et de gestion

Exercice 2018

Version soumise aux votes

v2.0 - Envoyé à l'assemblée générale

Table des matières

1 - Introduction.....	3
2 - Bilan financier.....	4
2.1 - Membres et détails sur le capital.....	4
2.2 - Chiffre d'affaire.....	6
2.3 - Créances.....	6
2.4 - Dépenses et investissements.....	7
2.5 - Résultat.....	8
2.6 - État général.....	8
2.7 - Proposition d'affectation du bénéfice constaté.....	9
3 - Transparence concernant le CA et le CS.....	10
4 - Fonctionnement et évènements 2018.....	11
4.1 - Manque d'implication.....	11
4.2 - Besoin de correspondants locaux.....	12
4.3 - Les locaux de SCANI.....	13
4.4 - Formation et accompagnement.....	14
4.5 - Participation des collectivités locales.....	14
4.6 - Montée en débit, couverture mobile et FTTH.....	15
Déploiements fibre optique sur Sens et l'agglomération d'Auxerre.....	15
Déploiements fibre optique sur la tranche 1 SPL BFC.....	17
Déploiements fibre optique la tranche 2 CD89.....	19
Montée en débit.....	19
Couverture en téléphonie mobile.....	20
4.7 - Déploiement du réseau SCANI.....	21
4.8 - Refonte du site et de la documentation.....	22
4.9 - Déploiements de SCANiFi.....	23
4.10 - Evénements.....	24
5 - Fédération FDN.....	25
6 - Relations avec d'autres structures.....	27
7 - Avenir.....	29
7.1 - Fibre optique.....	29
7.2 - Utilisation d'autres fréquences.....	30
7.3 - Hébergement d'infrastructures.....	30
8 - Composition des conseils.....	31
9 - Présidence.....	34
10 - Sujets des débats.....	35
11 - Résolutions mises aux voix.....	38

1 - Introduction

Six ans ont passés depuis les débuts du réseau lancé par PClight fin 2012 entre les hauteurs de Joigny et l'église de Béon. SCANI continue sur sa lancée afin de relier à internet, dans des conditions acceptables, les particuliers, les entreprises et les collectivités de l'Yonne.

Ce bilan moral concerne l'exercice 2018 de la coopérative. Il aborde successivement :

- L'explication du bilan financier ;
- Le fonctionnement général de SCANI et les grands événements de 2018 avec un point sur l'état de l'aménagement numérique de notre département ;
- Un point sur notre Fédération ;
- Les relations avec d'autres structures ;
- L'avenir de SCANI ;
- Le récapitulatif des sujets de débats proposés à l'assemblée ;
- La liste des résolutions devant être votées

Une première version avait été envoyée lors du lancement des débats. La présente version tient compte, en fin de document, des discussions qui ont eu lieu. Aucune résolution supplémentaire ne semblant nécessaire, la liste originelle n'est donc pas modifiée.

La période de vote est ouverte du 24 septembre au 1^{er} octobre. Pour voter :

- Le plus simple, c'est en ligne, sur votre espace coopérateur : <https://cooperateurs.scani.fr/>
- Si vous éprouvez des difficultés d'accès ou de compréhension de la procédure de vote, vous pouvez aussi formuler vos choix par email à contact@scani.fr ou bien venir voter en personne lors d'une permanence de SCANI le mardi au bâtiment Adrien Durand, rue Jean François de la Pérouse, 89300 Joigny.

Les actifs de SCANI

2 - Bilan financier

2.1 - Membres et détails sur le capital

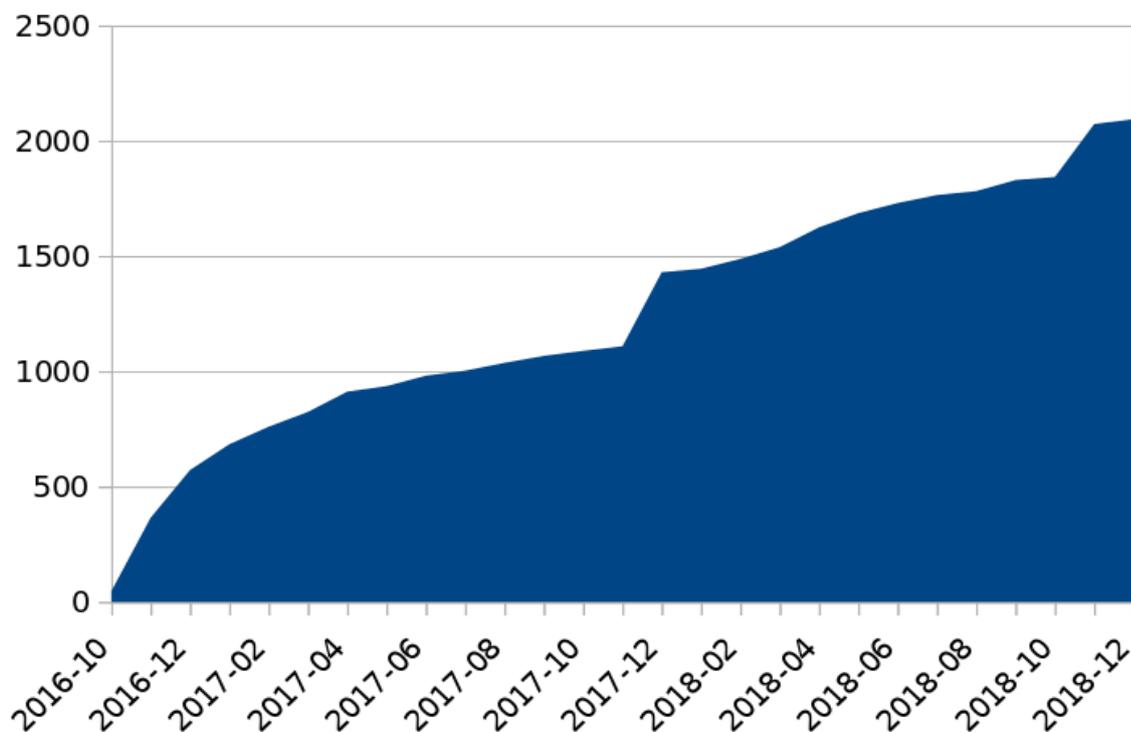
Au 31 décembre 2018, le capital de SCANI était composé de 572 membres ayant souscrit et libéré 2054 parts sociales¹, soit un peu moins du double du capital souscrit et libéré fin 2017.

Les parts sont ventilées comme suit dans les collèges de vote :

- 40 parts pour les « bénévoles & salariés »
- 1067 parts pour les « particuliers »
- 815 parts pour les « professionnels & collectivités »
- 132 parts pour les « soutiens »

Au 31 décembre 2018, les collectivités détenaient 224 parts du capital, soit 10.9 %, en deça des 50 % légaux maximum.

Ci après, l'évolution du capital depuis la transformation en coopérative fin 2016. Les deux palliers observables correspondent respectivement à la souscription organisée pour le financement de la fibre optique à Grandchamp fin 2017 et à l'entrée au capital de la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye fin 2018.



¹ Une part du capital de SCANI a une valeur fixe de 10 €.

2018 est l'année où certaines collectivités ont réussi à mener à bien le processus de versement des montants correspondants aux parts qu'elles ont souscrites. Malheureusement, SCANI ne dispose pas encore de « la recette » détaillée pour aider toutes celles qui n'y sont pas encore parvenues.

Jusqu'à présent, le déroulé dont nous sommes au courant est le suivant :

- La collectivité concernée doit prendre une délibération actant l'adhésion à la coopérative, le montant du capital qu'elle souscrit et désignant un des élus comme correspondant permanent de SCANI
- Elle doit ensuite transmettre la délibération à SCANI
- La coopérative lui retourne le bulletin d'adhésion pour la bonne forme ainsi qu'un RIB
- La collectivité transmet le bulletin, la délibération et le RIB à la trésorerie pour le règlement.

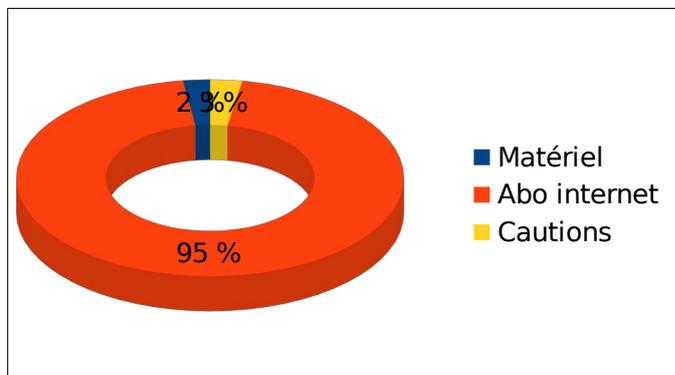
2.2 - Chiffre d'affaire

L'année 2018 réalise un chiffre d'affaire de 161111€, soit 26 % de plus que l'année 2017 :

- 157400 € concernent les connexions à internet des membres
- 3700 € ont été réalisés par la vente de matériel aux membres

Par ailleurs, 4420 € concernent l'encaissement de cautions² relatives au matériel prêté aux membres ayant bénéficié d'une nouvelle connexion dans l'année mais ils ne font pas partie du chiffre d'affaire, étant considérés

comme des montants à rembourser aux membres s'ils résilient leur connexion et retournent leur matériel à SCANI. Ces 4420 € viennent s'ajouter aux 12120 € des années précédentes, portant le total des cautions encaissées et potentiellement dues aux membres à 16680 €.



2.3 - Créances

Certains se poseront probablement la question concernant le montant élevé provisionné au titre des « créances client ». Cette somme de 13000 € représente l'ensemble des factures non réglées à SCANI depuis début 2016. Elle est principalement composée de deux éléments assez distincts :

- Certaines grosses factures, établies fin 2018, qui ont déjà été réglées début 2019.
- De nombreuses factures de 30 € ayant fait l'objet d'un rejet de prélèvement (provision insuffisante sur le compte du membre, compte fermé, refus...)

En ce qui concerne cette dernière catégorie de créances, SCANI ne dispose pas, à ce jour, de personnes motivées pour prendre en charge de façon régulière la gestion de ces refus. Ces sommes d'argent sont donc théoriquement récupérables mais tant que personne ne souhaitera « faire le job », elles resteront en créances impayées.

SCANI avait fait le choix de ne pas représenter les montants ayant fait l'objet d'un échec sur le mois suivant, mais la note gonflant avec le temps, il est possible que ce mode de fonctionnement change au profit d'un prélèvement mensuel plus élevé jusqu'au remboursement de la dette avec, pour ceux qui le demanderont, une limitation du montant maximum mensuel.

Pour l'instant, cette augmentation du prélèvement mensuel n'est appliqué qu'aux personnes qui ont été en contact avec SCANI et l'ont expressément demandé.

² La caution couvre environ la moitié du prix d'achat du matériel confié au membre lors de l'installation. Elle est actuellement de 40 €.

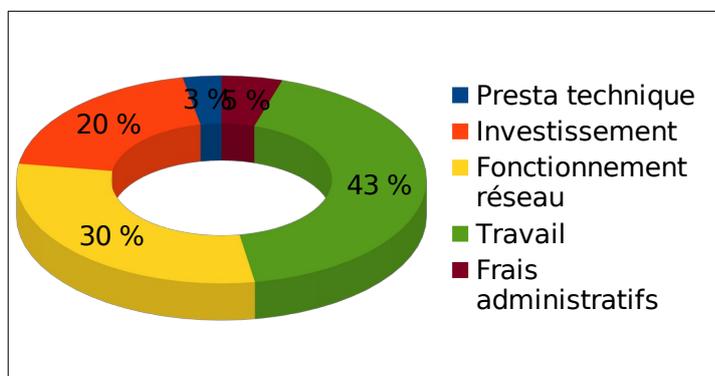
Le travail de suivi nécessaire est relativement simple et consiste à joindre les membres ayant fait l'objet d'un refus de prélèvement pour savoir s'il convient de tenter un nouveau prélèvement, changer de compte en banque ou envisager une autre solution de règlement (chèque, liquide...).

À titre d'information, sur quelques 500 prélèvements effectués chaque mois, SCANI reçoit entre 2 et 10 rejets qui coûtent chacun 9,50 € de frais bancaires à la coopérative. Le travail de rattrapage du suivi des rejets depuis début 2018 a été effectué. En mai 2019, le Crédit Mutuel a limité les frais de rejet à 7,50 € par prélèvement rejeté.

2.4 - Dépenses et investissements

Concernant les fournisseurs, les dépenses de fonctionnement, hors investissement et achat de matériel, se sont élevées à 148750 €, dont, environ :

- 4300 € dépensés en prestations techniques diverses et produits assimilés (lignes de téléphone, VDSL, ADSL, compteurs électriques, petit matériel d'installation)
- 42600 € dépensés en collectes fibre optique, hébergement de serveurs et d'équipements réseaux, bande passante.
- 60400 € dépensés en rémunération directe ou indirecte du travail (prestations d'installations des relais, développement du système d'information et de suivi, réparations sur le cœur de réseau, frais de déplacement, honoraires comptables, formation et accompagnement, gratifications de stage ...). Il est important de noter que 100 % du travail rémunéré par cette somme a été effectué sur le sol icaunais par des résidents du département.
- 6800 € dépensés en frais administratifs et divers (adhésion au RIPE NCC, frais bancaires et comptables, taxes...)



Par ailleurs, 27700 € ont été investis en matériel radio et réseau afin de poursuivre le déploiement et assurer la maintenance de l'existant.

Soit une dépense globale théorique de 176450 €.

Comme vous pouvez le constater, 2018 dégage un déficit théorique (nous avons dépensé plus d'argent que nous n'en avons gagné). Comme les années passées, SCANI a fonctionné "à flux tendu" en 2018, réinvestissant chaque mois la majeure partie des bénéfices principalement en investissement matériel.

Cependant, comptablement parlant, le matériel doit être amorti. Pour les non spécialistes en comptabilité, il s'agit de considérer que sa valeur d'achat est étalée sur sa durée de vie prévisible.

Même si l'on dispose de matériel actif et fonctionnel depuis plus de 6 ans, notre cabinet de comptabilité a choisi d'amortir le matériel sur 3 ans (ce qui est la façon normale de faire en comptabilité). Mécaniquement, même si l'argent a été dépensé, on considère donc que la dépense est étalée sur 3 ans.

De fait, la partie « matériel" investie n'est pas comptée en totalité dans le bilan, ce qui permet de réaliser encore un exercice positif.

2.5 - Résultat

De fait, en tenant compte des amortissements et de l'ensemble des règles de l'art comptable, le bilan comptable affiche un bénéfice de 12 360 €.

2.6 - État général

La lecture de ce bilan financier par un novice peut donner l'impression que SCANI est en excellente santé financière. En réalité, l'ensemble du bénéfice provient de l'amortissement comptable de l'investissement, principalement constitué de matériel déployé dans le réseau et financé par les abonnements et la souscription au capital.

Concrètement, SCANI dispose d'un trésor de guerre conséquent (un peu plus de 100000 € de capitaux propres) mais celui-ci est quasi intégralement investi dans le matériel réseau déployé sur le terrain. Il n'est donc peu ou pas récupérable en monnaie sonnante et trébuchante.

Votre coopérative n'a donc, contrairement aux apparences, pas le profil d'une startup mais d'une structure dans un état de finances équilibré, ni déficitaire, ni excédentaire, ce qui est précisément le but de notre action comme précisé dans notre charte éthique.

Nous avons à présent dépassé les trois premières années d'exercice, les amortissements vont donc se stabiliser.

Le compte en banque affiche en ce milieu d'été, incluant les prélèvements des abonnements du mois de d'août, un solde positif d'environ 76000 €, soit l'équivalent du capital versé par les membres, des cautions encaissées et possiblement remboursables et de 30 jours d'abonnement d'avance, chiffre globalement stable ces trois dernières années.

2.7 - Proposition d'affectation du bénéfice constaté

L'année 2018 affiche donc un bénéfice comptable de 12 360 €.

La réserve légale (20 % du capital) est à ce jour de 2 202 €. Le capital social était de 20 540 € au 31 décembre 2018. Nous vous proposons donc de compléter la réserve légale de 1 906 € pour la porter à 4 108 €.

Une fois cette obligation de provision de la réserve légale remplie, l'état actuel de la réglementation coopérative et de nos statuts ne propose que deux options d'affectation du bénéfice : le report à nouveau ou les réserves impartageables.

SCANI interdisant statutairement le versement de bénéfices, les deux options peuvent être considérées comme identiques. Les services fiscaux considèrent toutefois que les sommes mises au report à nouveau sont susceptibles d'être versées tôt ou tard aux actionnaires et elles sont donc imposées normalement sur l'impôt sur les sociétés. Ce n'est pas le cas des sommes versées aux réserves impartageables qui, même en cas de modifications statutaires, ne peuvent être distribuées aux actionnaires.

Les actifs souhaitent proposer de faire perdurer l'habitude prise d'affecter l'ensemble des bénéfices aux réserves impartageables, notre objectif non marchand imposant de lui-même de conserver dans la coopérative l'ensemble des bénéfices pour le bon fonctionnement humain et technique du réseau et assurer les investissements futurs.

Nous vous proposons donc d'affecter le restant du bénéfice aux réserves impartageables, soit 10 454 €, portant la réserve à 76 775 €.

3 - Transparence concernant le CA et le CS

Pour mémoire, les conseils d'Administration et de Surveillance sont composés de membres élus

Parmi les dépenses de l'exercice 2018, les suivantes concernent directement ou indirectement des membres du conseil d'administration :

- Remboursement des frais de Bruno Spiquel : 4732,04 € au titre de frais kilométriques pour 11620 km effectués dans l'année (en très légère baisse par rapport à 2017).
- Factures d'Alfred Urban : 1737,95 € HT au titre d'achat de matériel et d'outils pour les déploiements, 2508 € HT au titre de prestations d'installations et de maintenance des relais du réseau (également en légère baisse par rapport à l'année précédente)
- Factures d'Absolight (dont Bruno Spiquel est actionnaire minoritaire) : 6780 € HT au titre de la location de certains liens fibre permettant de collecter le trafic de l'Yonne vers le cœur de réseau SCANI à Paris, 600 € HT au titre de la location d'adresses IP, 2400 € HT au titre de la consommation en bande passante et 5920 € au titre de l'hébergement d'infrastructures à Paris. L'ensemble de ces prestations sont facturées à prix coûtant par Absolight.
- Factures de COOPACOMP (rémunération du travail effectué par Bruno Spiquel) : 7772 € HT au titre de l'administration technique du réseau, 1825 € au titre du développement du système d'information et 40240 € HT au titre de l'accompagnement et de la formation.

Les autres membres du CA n'ont bénéficié d'aucune rémunération directe ou indirecte.

Conformément aux statuts de SCANI, les trois membres du CS n'ont bénéficié d'aucune rémunération directe ou indirecte.

4 - Fonctionnement et évènements 2018

4.1 - Manque d'implication

Depuis la conversion en coopérative, divers votes ont été lancés pour l'adhésion de plusieurs membres au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance, et la validation des bilans annuels.

Ces opérations n'ont pas rencontré une participation aux débats et aux votes très importante. L'ensemble des actifs et personnes impliqués de près ou de loin dans le réseau ont dû jouer de mails, de SMS ou autres canaux pour mobiliser un maximum de personnes pour répondre aux votes.

L'année passée, nous avons décidé de mettre en place un système de procurations qui devrait être effectif pour le présent vote.

Pour mémoire, les prises de décisions de l'assemblée générale doivent réunir au moins 50 % de votants pour être validées. Ce choix a été fait à la création de SCANI, considérant qu'il était parfois nécessaire de forcer un peu le destin pour intéresser le plus de monde possible aux enjeux communs.

Par ailleurs, la coopérative fonctionne pour une très large part sur les bonnes volontés de quelques membres actifs. S'il est parfois commode de considérer que c'est le lot commun de toute initiative de ce type de ne compter que 5 à 10 % d'actifs, il semble également que l'opacité globale du fonctionnement n'est pas de nature à encourager l'implication, spécialement lorsqu'une personne ne dispose pas d'énormément de temps libre à consacrer.

L'organisation du travail volontaire et morcelé dans le temps n'est pas aisée, c'est pourtant ce que nous devons faire pour permettre à tous de venir aider.

Quelques pistes d'implications dans SCANI ne demandant pas trop d'investissement en temps :

- Faire remonter les défauts et lacunes des diverses documentations (en posant de simples questions et en indiquant l'endroit où l'on aurait cru pouvoir trouver la réponse) ;
- Demander si on peut aller faire des visites sur le terrain autour de chez soi (ou ailleurs) pour aider les déploiements (c'est l'occasion de redécouvrir les environs) ;
- Prendre en charge l'organisation d'une rencontre locale pour réunir les membres en les incitant à amener avec eux leurs questions et leurs éventuelles problématiques ;
- Prendre des nouvelles des autres et proposer son aide dans ses domaines d'intérêt, même si ce n'est qu'une heure par mois ;
- Venir se faire expliquer le fonctionnement du réseau et plus largement de SCANI pour pouvoir l'expliquer à son tour.

4.2 - Besoin de correspondants locaux

Les zones les plus dynamiques du réseau de SCANI sont portées par des bénévoles locaux. Ce sont eux qui gèrent, au jour le jour, les plannings de déploiement. Ce sont encore eux qui vont répondre aux questions des nouveaux arrivants et en assurent l'accueil. Enfin, ce sont eux qui recueillent les doléances de chacun afin de vérifier la source d'éventuels problèmes pour rediriger l'information vers les personnes les plus aptes à intervenir.

Ce principe entraîne un fonctionnement par secteurs, les personnes habitant Précy sur Vrin ou Grandchamp peuvent fonctionner très localement car ils ont su tisser des liens entre eux à mesure que le réseau se déployait (sans compter les liens préexistants). Ce n'est pas le cas dans beaucoup d'autres endroits où le réseau de SCANI est présent.

Des formations en ce sens avaient été prévues en 2017 mais n'ont pas eu lieu, faute de candidats. La présente session de l'assemblée générale permanente est l'occasion de relancer le principe. Les zones comprenant un nombre notable (>3) de membres mais non pourvues de correspondant local sont les suivantes : Pont sur Yonne, Serbonnes, Cerisiers, Senan, Escamps, Nitry, Sormery, Ormoy et Gurgy. Les autres zones ont, à des degrés divers, des membres locaux impliqués, mais du renfort serait fort probablement le bienvenu !

Vous voulez activement prendre part à l'aventure ? Envoyez un mail à contact@scani.fr !

4.3 - Les locaux de SCANI

SCANI s'est installé courant 2017 dans l'ancien Groupe Géographique de Joigny, dans le bâtiment Adrien Durand. 2018 a connu son lot de désagréments dus aux travaux effectués dans et aux abords du bâtiment mais nous disposons à présent de locaux fonctionnels et chauffés, ceux dédiés à SCANI devant être déplacés au 2^e étage du bâtiment mi-2019.

2018 a surtout vu l'arrivée, dans le bâtiment, de nombreux autres occupants, dont, pour ce qui concerne la partie « Tiers Lieu » : un fablab (Le Maillet de Joigny³) et un hébergeur de sites et de données (F.E.L.I.N⁴).

SCANI a pris la décision d'affecter le loyer théorique dont elle est actuellement exonérée à la rénovation des locaux et à l'aide à l'installation de ces nouvelles structures associatives. Un vote a eu lieu dernièrement au sein de la coopérative pour acter le principe d'aide à d'autres structures. Le travail de cadrage de ces aides doit encore être réalisé.

De multiples autres projets ont été imaginés ou sont en cours de réalisation. Vous trouverez plus d'informations à l'adresse suivante : <https://www.labdispak.fr/>.

SCANI y tient une permanence conjointe avec le fablab et plus largement l'ensemble des structures tous les mardis de 9h à 12h et de 15h à 20h.



3 <http://www.lemailletdejoigny.fr/>

4 Fournisseur Éclectique de Liberté Individuelles sur le Net – <http://www.felin-asso.org/>

4.4 - Formation et accompagnement

Durant l'année 2018, SCANI a accueilli deux stagiaires. Ils ont travaillé sur les sujets suivants :

- Le développement d'une application mobile pour SCANI (qui n'a pas encore vu le jour)
- Le tri du stock « matériel retour » constitué, en vrac, du matériel tombé en panne et remplacé sur le réseau et du matériel retourné par les membres ayant résilié leur connexion.
- La création du nouveau site web qui a été mis en ligne début 2019

Les deux ont ensuite suivi leur chemin qui les a menés dans d'autres régions de France et ne sont donc actuellement plus actifs dans SCANI.

Par ailleurs, plusieurs actifs de SCANI ont continué à échanger leurs savoirs et compétences avec les membres, notamment lors des permanences du mardi.

4.5 - Participation des collectivités locales

La structure coopérative est pensée pour impliquer autant le privé que le public. Pourtant, SCANI n'a toujours pas réussi à faire valablement souscrire la ou les parts de capital à de nombreuses collectivités impliquées.

Comme l'année passée, la problématique principale concerne le fait de faire régler un montant à la trésorerie sans présenter de facture puisqu'il s'agit d'une souscription de parts sociales.

Même si leur adhésion n'est pas matérialisée par un paiement, les personnes morales concernées sont tout de même considérées comme membres de SCANI et bénéficient du droit de vote. La majeure partie d'entre elles était membre de SCANI sous sa forme associative.

A titre d'information et de transparence, les collectivités suivantes bénéficient de services de la part de SCANI et n'ont, à l'heure actuelle, pas souscrit de part de capital ou ont démarré la procédure sans la mener à terme : Ormoy, Poilly sur Tholon, Communauté de commune du Jovinien, Communauté de commune Serein et Armance, SIVOS du Vrin, Collèges Restif de la Bretonne et André Malraux, Champlay, Val d'Ocre, Serbonnes, Béon, Pont sur Yonne, Gurgy, Germigny, Lignorelles, Migennes, Sommeçaise, Seignelay, Looze, Sormery, Vallées de la Vanne.

4.6 - Montée en débit, couverture mobile et FTTH

2018 a apporté son lot de nouveautés dans le paysage public en matière d'internet.

Le sujet est complexe. Pour vous le présenter plus simplement, nous allons le découper en plusieurs parties :

Déploiements fibre optique sur Sens et l'agglomération d'Auxerre

Sur ces deux zones géographiques, dites « zones AMII⁵ », Orange a signé une convention avec les collectivités concernées et s'est engagée à déployer la fibre optique jusqu'aux abonnés en fonds propres.

Beaucoup d'élus mal renseignés pensent que ces conventions leur interdisent de travailler avec d'autres opérateurs qu'Orange. Il n'en est rien. L'engagement pris dans ces conventions précise que si la puissance publique aide un autre opérateur, elle se doit de proposer les mêmes aides ou facilités à Orange :

Extrait de la convention signée entre Orange et la CCA en juillet 2012 :

Article 11 : Neutralité et égalité de traitement des opérateurs par les Collectivités territoriales

Dans le cas où il s'avèrerait qu'un autre opérateur déployant un réseau Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de l'Auxerrois aurait bénéficié de la part d'une Collectivité territoriale de conditions plus favorables que l'Opérateur, les Parties conviennent que ces conditions s'appliqueraient à la présente Convention et feraient l'objet d'un avenant à celle-ci.

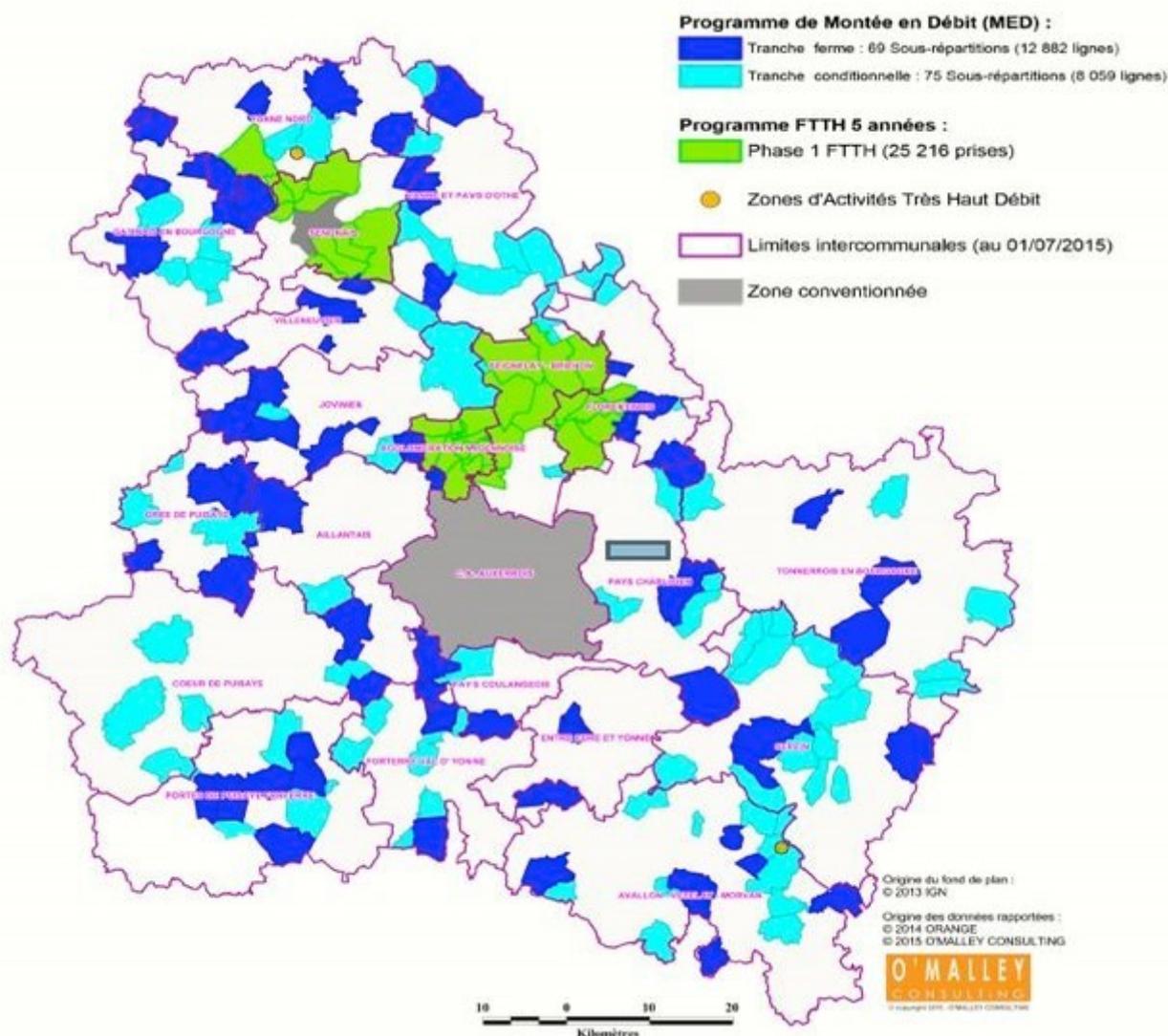
Il est à noter que cette convention précise un engagement de couverture à 100 % d'Auxerre en 2018 et du reste de l'agglomération en 2020. Le retard est donc très conséquent puisqu'Auxerre est loin d'être totalement déployé et que la seule autre ville de l'agglomération concernée par des déploiements actuellement est Saint Georges.

5 « Appel à Manifestation d'Intention d'Investir » : une collectivité demande aux opérateurs privés quelles zones géographique ils ont l'intention de couvrir à leurs frais.

Déploiements fibre optique sur la tranche 1 SPL BFC ⁷

En dehors de Sens et de l'Auxerrois, c'est la puissance publique⁸ qui investit pour déployer le réseau FTTH⁹ via une DSP¹⁰. Les premiers travaux ont été engagés à Migennes fin 2018.

Ce montage concerne les secteurs du Migennois, de l'est du Jovinien, le Florentinois et la partie du Sénonais non couverte par la zone AMII. La carte suivante n'est pas totalement à jour mais donne l'envergure de la tranche 1 (en vert). Les zones bleues étaient les montées en débit prévues.



7 Société Publique Locale, entité créée pour l'occasion par certains des départements de Bourgogne Franche Comté. Elle sert à mutualiser et coordonner les efforts de déploiement du réseau fibre optique public.

8 Les communes, les communes nouvelles, les communautés de communes, le département, la région, l'état et l'europe.

9 Fiber To The Home : Le réseau fibre arrive jusqu'à l'abonné final, par opposition à la montée en débit ou le réseau fibre s'arrête généralement en centre ville, la fin du trajet étant toujours assurée par la ligne de téléphone cuivre classique

10 Délégation de Service Public : la collectivité choisit et finance une ou plusieurs entreprises privées pour mener à bien une mission considérée d'intérêt général.

Les travaux de cette première tranche sont prévus depuis 2011 mais l'histoire a connu de nombreux rebondissements pour finalement terminer par un montage des plus étranges qui n'existe nulle part ailleurs en France :

- Le réseau est financé par les communautés de communes, les communes nouvelles, le département, la région, l'état et l'Europe.
- Le département de l'Yonne est propriétaire du réseau
- Le département a confié le soin, pour une durée de 99 ans, à une société publique locale (SPL) composée de l'Yonne et d'autres départements de Bourgogne Franche Comté (mais pas tous) le soin de désigner un opérateur qui aura en charge la mise en place et la vente en gros du réseau (on parle « d'opérateur d'opérateur »)
- La SPL a choisi Orange comme opérateur d'opérateur pour une durée de 15 ans (c'est donc Orange qui exploite le réseau et doit s'assurer qu'il est accessible à l'ensemble des autres opérateurs).

Ce montage a été en grande partie dicté par les grands opérateurs nationaux au travers d'un discours qui peut se résumer par « non mais vous ne vous rendez pas compte, on ne peut pas avoir un interlocuteur par département ou même par canton, il faut voir plus grand ! ». L'impulsion est partie de l'Europe qui a décidé de refuser toute participation financière à des réseaux publics s'ils n'étaient pas, à minima, d'une échelle régionale.

La structure régionale montée pour l'occasion a choisi Orange pour piloter la partie technique.

Le réseau optique ainsi créé est propriété publique et également réputé ouvert à tous les opérateurs. Pourtant, après analyse :

- Aucune offre activée n'est proposée sur ce réseau, obligeant donc les opérateurs à de lourds investissements matériels venant en concurrence les uns avec les autres (pour faire simple, chaque opérateur doit installer un ou plusieurs équipements dans chaque armoire de rue et dans chaque central optique, tous ces équipements ont le même rôle et pourraient être mutualisés). Pourtant, la loi ELAN¹¹ votée 2018 oblige la puissance publique à s'assurer qu'une offre activée est proposée sur les réseaux qu'elle finance. C'est une barrière manifeste à l'entrée de petits opérateurs sur le réseau.
- Le coût d'entrée sur le réseau est prohibitif pour de petits acteurs, la ligne unitaire étant louée 12 € HT / mois. Des tarifs bien plus bas existent, sous la forme de co-investissement, obligeant à régler à minima 5 % de la facture globale régionale. Dans ce cas, le tarif par ligne tombe aux alentours de 5€. Outre le fait que cela crée mécaniquement une distorsion de concurrence, il nous semblait que c'était la puissance publique qui investissait et était propriétaire. Nous ne comprenons donc pas ce principe de co-investissement.
- La SPL et son fermier (Orange) ne semble pas pressés de répondre à nos sollicitations. A leur décharge, nous n'avons pas été pour l'instant très insistants. Un premier contact téléphonique a été établi en juillet 2019.

11 Loi portant sur l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique qui précise que tout réseau de communication financé même partiellement par la puissance publique se doit de proposer des offres dites « activées » à l'ensemble des opérateurs privés. Une offre activée permet d'éviter les multiples investissements techniques en mutualisant l'ensemble de l'infrastructure et en permettant aux opérateurs exploitants de n'avoir qu'un nombre réduits de points d'interconnexion pour exploiter l'ensemble d'un réseau fibre optique.

- Nous n'avons pas été en mesure de savoir quelle part de ce qui est payé par les opérateurs qui exploiteront le réseau sera reversé ou non à la collectivité par Orange.

2019 nous dira peut-être si SCANI peut se lancer sur ce réseau et s'il est réellement ce qu'il promettait d'être.

Déploiements fibre optique la tranche 2 CD89

Sans qu'on ne sache réellement pourquoi, un troisième réseau optique est en cours de conception. Le département a lancé un nouvel appel à délégation de service public sans passer par la SPL, pour les déploiements dans le reste du département. Nous n'avons que très peu d'informations sur cette dernière partie des déploiements si ce n'est qu'elle concerne 115000 prises optiques, soit la totalité des bâtiments non prévus dans les zones AMII ou la première tranche.

Le département et l'un des candidat à cette DSP ont pris contact avec SCANI, manifestant leur intérêt pour nos actions et l'envie de nous impliquer dans la conception de ce dernier réseau afin de travailler en complémentarité mais nous n'avons eu aucune nouvelle depuis.

Montée en débit

De nombreuses opérations de montée en débit étaient prévues dans l'Yonne. Un grand nombre d'entre elles ont été abandonnées fin 2018 au profit de déploiement FTTH.

SCANI considère que c'est une bonne chose dans la mesure où les opérations de montée en débit sont, en réalité, des subventions directes versées à Orange pour lui permettre d'améliorer son réseau cuivre vieillissant et mal entretenu (à hauteur, bien souvent, de 800 € par logement) tandis que les réseaux FTTH propriété publique sont des investissements qui seront loués à l'ensemble des opérateurs et vont donc (théoriquement) rapporter de l'argent dans les caisses collectives, le tout pour un montant par logement inférieur à celui de la montée en débit si l'on en croit les chiffres publiés par le département.

Les personnes concernées par ces annulations vont donc devoir attendre un peu plus longtemps que prévu, mais auront un débit bien meilleur et ne se retrouveront donc pas encore une fois « à la traîne » dans 10 ans.

Couverture en téléphonie mobile

Une grosse vingtaine de pylônes ont été financés par la puissance publique et sont installés ou en cours d'installation en 2019. Plusieurs élus Icaunais ont demandé à ce que ces pylônes puissent être utilisés pour d'autres usages que la téléphonie mobile (par exemple pour les réseaux de communication des services de secours ou le déploiement du réseau de SCANI).

D'après nos constatations sur le terrain, cette rehausse est bien réelle. Du coup, les opérateurs de téléphonie mobile ont installé leurs équipements... en haut des pylônes (sur au moins la moitié de ceux que nous avons visité). Ça n'a au fond pas grand importance, mais ça fait sourire.

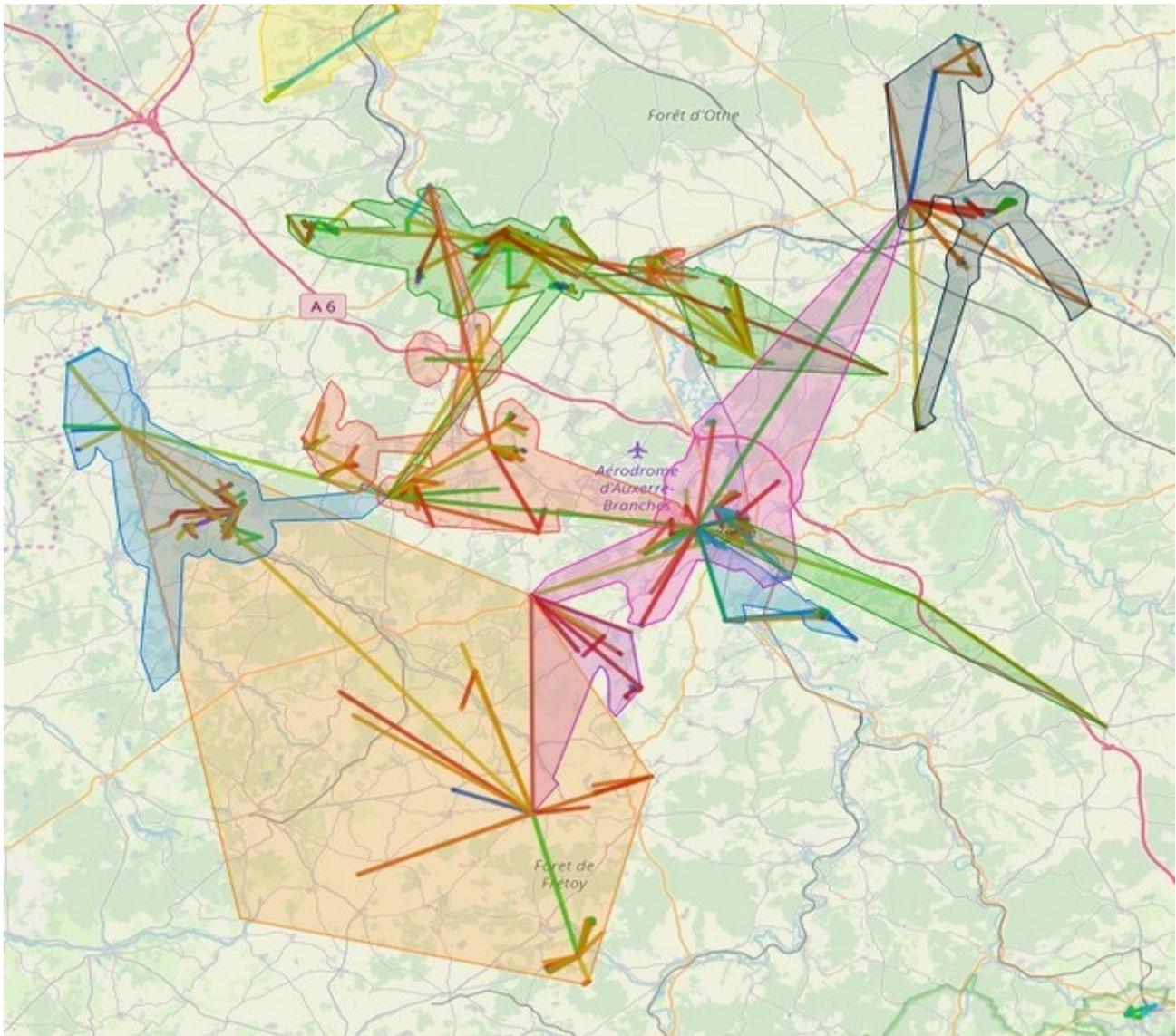
Grâce à l'action conjointe de certains membres de SCANI et de la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye, nous sommes en bonne voie pour nous installer sur au moins 4 de ces pylônes avec l'accord de Bouygues Telecom pour le partage du compteur électrique déjà installé. Les installations préparatoires ont été effectuées sur deux pylônes.

Les personnes souhaitant obtenir plus d'informations sur ces sujets structurants ou qui souhaitent investir du temps pour faire avancer les choses sont les bienvenues aux permanences du mardi ou à d'autres moments si nécessaire !

4.7 - Déploiement du réseau SCANI

Durant 2018, le réseau a continué de se développer avec l'ouverture de nouveaux secteurs (Saint Bris le Vineux, Gâtinais, Charny Orée de Puisaye) et le raccordement de nouveaux membres sur les secteurs déjà existants.

Voici un petit aperçu du réseau sud actuel :



Nous avons par ailleurs apporté un soin tout particulier à l'amélioration de l'existant, notamment des liaisons principales du réseau. L'obtention d'un point haut à Charny et la reprise du relais de Saint Aubin Château Neuf ayant permis de créer de multiples liens de redondance entre le Jovinien, l'Auxerrois, et la Puisaye.

De petits morceaux de réseau isolés sont également sortis de terre, notamment à Theil sur Vanne, Lixy et Saint Agnan. Ceux-ci sont reliés via des liaisons ADSL ou VDSL¹² à un routeur de la coopérative installé dans un centre d'hébergement de la banlieue nord de Paris.

Les liens de collecte principaux de Joigny et d'Auxerre ont été respectivement augmentés à 300Mbps et 1Gbps pour faire face à l'accroissement du trafic, une nouvelle collecte a enfin pu être démarrée à Grandchamp, suite à la souscription effectuée l'été dernier, et une nouvelle est lancée début 2019 à Avallon.

Enfin, le chantier de réfection du coeur Parisien du réseau, qui concentre tous les flux de SCANI et connecte notre réseau au reste d'internet, a été lancé pour passer sa capacité globale de 2 à 30Gbps. Cette réfection consiste à remplacer les deux routeurs actuellement présents Boulevard Voltaire et Rue des Jeuneurs à Paris par un couple routeur + switch plus performant et ouvrant plus de possibilités techniques en terme de redondance des connexions.

4.8 - Refonte du site et de la documentation

L'ensemble de l'année 2018 a été l'occasion de repenser les outils servant à expliquer ce qu'est SCANI.

La documentation a été déplacée sur un outil dédié¹³ à l'adresse <https://doc.scani.fr/> qui comporte une partie publique, abordant l'ensemble du fonctionnement de SCANI, et une partie privée décrivant avec plus de précision les processus techniques et administratifs qui font fonctionner la coopérative.

Le site web a été refait de fond en comble, directement en HTML & CSS, sous la forme d'une seule et unique page récapitulant les grands points principaux.

Le wiki existe toujours à l'adresse <https://wiki.scani.fr/> mais n'est plus mis à jour que pour les organisations et compte rendus de réunion et pour les éléments de transparence notamment financière.

12 Le VDSL est une évolution des principes de l'ADSL permettant, pour les lignes courtes (< 600 mètres) d'obtenir des débits plus importants pouvant atteindre les 80Mbps sur les lignes très courtes (< 100 mètres)

13 Bookstack

4.9 - Déploiements de SCANiFi

Outre l'accès à internet chez les membres, SCANI déploie, à l'occasion, des points wifi publics et gratuits pour les utilisateurs. Un projet de déploiement conséquent est en cours sur Joigny, en complément de ce qui existe déjà à Migennes, Looze, Theil sur Vanne, Auxerre, Villeneuve la Guyard, Augy, Saint Aubin Château Neuf, Seignelay, Gurgy et Saint Bris le Vineux.



Sur la période avril 2017 – avril 2019, la cinquantaine d'émetteurs publics installés par SCANI a enregistré :

- 31000 terminaux différents (smartphones, tablettes, ordinateurs...)
- plus d'un million de connexions uniques mais seulement 320,000 de plus de 10 minutes
- la connexion la plus longue a duré 83 jours
- la durée moyenne de connexion, parmi celles ayant duré plus de 10 minutes, est de 4h45

Vous pourrez obtenir plus d'informations sur SCANiFi à l'adresse <http://www.scanifi.fr/>. Une carte des points existants est accessible sur ce site.

Début 2019, la ville de Joigny a missionné SCANI pour l'implantation d'une couverture wifi publique continue entre la gare et l'espace Jean de Joigny ainsi que dans quelques autres points fréquentés de la ville (marché, pôle formation, camping...). Ce projet a fait l'objet d'un investissement de 6300 € au capital de la coopérative, couvrant l'ensemble de l'opération (achat et installation du matériel). L'abonnement mensuel global payé par la ville pour les 30 points prévus sera de 275 € HT.

Enfin, l'Union Européenne a lancé un appel à projet nommé WIFI4EU¹⁴, attribuant des subventions de 15000 € à diverses collectivités sur le principe du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi ». Saint Sauveur et Pont sur Yonne ont été les premiers bénéficiaires de cette opération mais, après lecture du cahier des charges techniques, SCANI a renoncé à participer à l'opération.

En effet, le financement de l'Union Européenne est soumis au respect d'obligations qui nous semblent fort inopportunes, notamment :

- Les connexions doivent être limitées dans le temps (alors même que nous constatons des durées moyennes d'usage de nos réseaux publics qui frisent les 5 heures)
- La connexion doit passer, au préalable, par un portail captif équipé d'un mouchard remontant à des prestataires privés des données permettant d'identifier les utilisateurs
- Le matériel financé par ces subventions ne peut pas servir à l'émission d'autres réseaux wifi publics

SCANI a donc pris la décision de ne pas travailler sur les projets financés dans le cadre de WIFI4EU, jugeant ces conditions contraires à nos chartes éthique et technique.

4.10 - Evenements

La coopérative a, comme chaque années, participé de près ou de loin à divers évènements locaux, dont Catalpa, Cité89 et la rencontre annuelle Wood'coerre, ...

Par ailleurs, une série de « barbecues SCANI » a été organisé au printemps et à l'été. Malgré un intérêt assez marqué de la part de certains membres, la fréquentation a globalement été assez faible comparé à l'énergie déployée pour l'organisation et le ravitaillement.

D'autres formes de rencontres seront tentées en 2019. Ceux qui ont apprécié les barbecues sont bien entendu libres d'en organiser de nouveaux !

14 <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/wifi4eu-le-wifi-gratuit-pour-les-europeens?lang=fr>

5 - Fédération FDN

Elle est le porte-voix politique d'une trentaine de fournisseurs d'accès à Internet majoritairement associatifs et français, et mène, conjointement avec d'autres organisations, des travaux juridiques, techniques et réglementaires.

SCANI joue un rôle de facilitateur au sein de la fédération en accueillant régulièrement des personnes venus d'endroits et d'horizons très divers qui souhaitent découvrir notre coopérative, souvent dans le but de créer des structures similaires ailleurs en France ou à l'étranger.

En 2018, la Fédération a travaillé de nombreux sujets, les plus visibles étant :

- La production d'un baromètre des déploiements fibre optique ¹⁵;
- Le dépôt de divers recours devant les juridictions nationales et européennes ;
- La production d'études et de réponses à de multiples consultations publiques¹⁶.

La carte¹⁷ ci-dessous indique les membres de la fédération (en bleu) et les autres initiatives similaires aux nôtres mais qui ne sont pas membres de la fédération.



15 <https://fibre.ffdn.org/>

16 <https://www.ffdn.org/fr/etude>

17 Carte dynamique : <https://db.ffdn.org/>

Temps fort annuel de la fédération, notre assemblée générale 2019 a eu lieu sur l'île d'Aix à la fin du mois de mai et a été l'occasion de prendre des nouvelles et de s'impliquer dans les divers groupes de travail, dont :

- Groupe FTTH, travaillant sur les divers contrats publics et privés régissant l'accessibilité aux marchés fibre optique, avec pour but de permettre à de petites structures d'opérer sur ces réseaux aux mêmes titres que les opérateurs nationaux ;
- Groupe Interco, travaillant au développement de solutions permettant aux opérateurs de la Fédération de relier entre eux leurs réseaux ;
- Groupe Formation, chargé de recueillir, synthétiser et promouvoir toutes les informations, texte, image ou vidéo, produites, entre autres, par les membres de la Fédération, dans le but de rendre leur réutilisation plus aisée ;
- Groupe Inclusion, chargé de réfléchir à l'établissement d'un code de conduite fédéral permettant l'inclusion la plus large et l'entretien de la bienveillance au sein de nos groupes humains.

La participation à l'assemblée générale et/ou aux groupes de travail de la Fédération n'est pas réservée à des informaticiens chevronnés ou à des têtes pensantes. N'hésitez pas à monter dans le bateau !

Il a été soulevé, lors de notre précédente AG annuelle, le fait que, bien que très intéressants, les comptes-rendus fédéraux donnent à certains l'impression d'être déconnectés des réalités de terrain et, en particulier, trop axés sur certaines luttes qui semblent tenir une trop grande place dans l'action fédérale.

Si cette impression peut en effet transparaître, il est important de noter que le travail effectué dans la fédération, notamment celui sur l'inclusion, n'a pas pour objectif de se conformer à l'état d'esprit ambiant consistant à vouloir faire croire à une ouverture, mais est né d'un besoin d'inclusion au sein même du groupe fédéral qui se considérait de lui-même trop excluant sur certains points.

6 - Relations avec d'autres structures

Les Riverains

Le tiers lieu « les Riverains¹⁸ » est fonctionnel et l'activité bat son plein à Auxerre.

Il se compose, outre le Fablab « Les Beaux Boulons ¹⁹», d'un Repair Café, d'un bar associatif, d'un Makerspace (déclinaison professionnelle du Fablab), d'une Recyclerie « au bonheur des chutes ²⁰», d'un studio de création « Collectif 112 ²¹», d'un espace de Coworking et d'un jardin partagé.

Les Riverains organisent des After Work tous les vendredis soir.

Coopératives agricoles

Les déploiements en partenariat avec 110 Bourgogne et Ynovae se sont poursuivis en 2018. On regrette toute fois un manque de réactivité lors de nos diverses demandes d'accès à de nouveaux silos.

Radios locales de l'Yonne

SCANI travaille avec Radyonne et R'n'B, assurant le transport du flux audio entre les studios des deux radios et leurs pylônes respectifs. Ces pylônes servent également à la distribution du réseau localement dans les secteurs de Pont sur Yonne, Chitry et Nitry (ces deux derniers n'ayant pour l'instant aucune connexion active en dehors des radios elles-mêmes).

Début 2019, le contact a été établi avec Radio Triage dans le but de les aider à mieux maîtriser les circuits radios leur permettant de relier leurs studios et leur pylône de diffusion. Il est même envisagé d'utiliser les ondes de Triage pour des émissions de vulgarisation sur les technologies de communication et l'internet en général.

InterProjekt SA

Il s'agit de notre fournisseur de matériel radio et réseau ²².

Entreprise implantée à Gliwice en Pologne, ils nous accompagnent depuis 2012 et sont de très bon conseil, en plus de proposer des tarifs et des délais de réaction et de livraison hors pair.

La Cagnole

C'est l'association qui gère la monnaie locale complémentaire de l'Yonne ²³. SCANI est comptoir de change de la monnaie.

18 <http://www.lesriverains.org/>

19 <http://beauxboulons.org/>

20 <http://aubonheurdeschutes.org/>

21 <https://www.collectif112.com/>

22 <https://www.ip-sa.com.pl/>

23 <http://lacagnole.fr/>

Virtua-Networks

Virtua-Networks²⁴ exploite deux datacenters à Auxerre et en banlieue parisienne. SCANI utilise le bâtiment d'Auxerre et son arrivée fibre pour desservir l'Auxerrois et plus largement tout l'ouest et le sud du département.

Le réseau Auxerrois a été déployé en grande partie par Virtua-Networks qui a assuré le financement du matériel, son installation et une partie de la maintenance.

Itys

Itys²⁵ est une société informatique basée dans le Sénonais qui aide SCANI et participe à son évolution sur le secteur, notamment dans les diverses zones industrielles.

Chambre de commerce

La CCI accueille la fibre de collecte du réseau SCANI pour le secteur du Sénonais.

Absolight

Il s'agit d'un hébergeur et fournisseur de connectivité majoritairement parisien²⁶. Il fournit, depuis les débuts du réseau, des services de transit vers internet et d'hébergement de matériel en datacenter à Paris.

Hivane

Il s'agit d'un opérateur non marchand²⁷ qui fournit gracieusement des services de connectivité vers Internet. Début 2019, SCANI a aidé Hivane dans le projet de refonte technique de son coeur de réseau à hauteur de 1000 €.

FranceIX

C'est une association²⁸ regroupant plusieurs centaines d'opérateurs français et internationaux. SCANI en est membre et bénéficie, à ce titre, d'un accès à la plaque tournante permettant d'échanger du trafic avec l'ensemble des autres opérateurs membres. FranceIX est le plus grand point d'échange français.

Equinix IX

Basé sur un modèle technique équivalent au France IX, ce point d'échange²⁹ est géré par l'entreprise américaine Equinix. Il est le deuxième plus gros point d'interconnexion français. Le réseau de SCANI y a été raccordé début 2019.

Efirack

Société d'assemblage de rack informatique basée dans le migennois qui partage avec SCANI sa fibre de collecte pour le secteur.

24 <https://www.vnetx.com/>

25 <http://www.itys.fr/>

26 <http://absolight.fr/>

27 <https://www.hivane.net/>

28 <https://www.franceix.net/fr/>

29 <http://www.equinix-ix.fr/>

7 - Avenir

7.1 - Fibre optique

Courant 2018, de nouveaux déploiements optiques ont été réalisés, dont le premier empruntant la voie publique à Joigny dans le sein de l'ex Groupe Géographique.

A l'instar de la difficulté que nous avons pu avoir, en 2013, à convaincre que notre réseau hertzien pouvait être une solution « en attendant mieux », bien peu de gens, y compris à l'intérieur même de SCANI, sont convaincus que la coopérative soit en capacité de déployer des réseaux en fibre optique à plus grande échelle.

Nous sommes toujours à la recherche de divers compétences et outils pour pouvoir démarrer plus sérieusement le travail. Il nous manque des spécialistes du terrassement, de la tranchée, du passage de câbles aériens, et plus généralement, du BTP. La première zone test semble se dessiner autour de Grandchamp ou nous disposons à présent d'une fibre de collecte pouvant monter jusqu'à 1Gbps.

Par ailleurs, le terrain favorable de l'ex Groupe Géographique³⁰ à Joigny nous a donc permis de déployer près d'1km de fibre afin de relier ensemble les divers bâtiments. Le débit disponible actuellement sur ce segment du réseau est de 250Mbps et sera prochainement porté à 500Mbps.



³⁰ La totalité du foncier, y compris les routes, est propriété soit de la ville soit de la communauté de commune. Il a donc été possible d'y implanter des câbles sans avoir à attendre le feu vert d'entreprises privées telles qu'Orange ou Enedis comme c'est le cas sur le reste du territoire.

Les solutions permettant d'assurer une continuité optique entre ce réseau isolé et notre arrivée fibre optique située à 1km de là sont à l'étude, la question étant de savoir si on doit faire le tour en passant par les limites de parcelles agricoles ou bien passer tout droit via la rue du Luxembourg qui oblige à négocier le fait d'accrocher un câble sur les poteaux béton gérés par Enedis.

7.2 - Utilisation d'autres fréquences

Depuis ses débuts, le réseau exploité par SCANI utilise les fréquences libres du spectre radio dans la bande des 5Ghz. Un test a été lancé début 2019, dans le cadre des déploiements optiques mentionnés ci dessus, d'utilisation de fréquences dans la bande (libre également) des 60 Ghz. Ces fréquences bien plus élevées permettent de faire transiter un débit beaucoup plus conséquent mais souffrent de deux défauts majeurs :

- La distance maximale entre deux antennes peut difficilement excéder 1500 mètres
- Les conditions météo ont un très fort impact sur la qualité de la liaison, jusqu'à la couper totalement en cas de fortes précipitations.

Les fabricants avec lesquels la coopérative travaille vont prochainement mettre de nouveaux produits à disposition, permettant, dans une même antenne, d'utiliser simultanément les 5Ghz et les 60Ghz, de sorte qu'il sera possible de maintenir des liaisons fonctionnelles avec moins de débit même en cas de météo défavorable.

Par ailleurs, nous envisageons de demander à l'ARCEP³¹ de nous autoriser à utiliser des fréquences légalement réservées mais en pratique inutilisées dans l'Yonne afin d'améliorer certains segment du réseau.

Aucune procédure convenant à notre cas n'existe aujourd'hui. La plus proche consistant à demander un droit d'expérimentation industrielle. Ceux qui le souhaitent sont cordialement invités à venir travailler le sujet !

7.3 - Hébergement d'infrastructures

Dans le cadre de l'aménagement technique du bâtiment où SCANI est installé, il a paru pertinent de réserver une place à l'hébergement de serveurs. L'association F.E.L.I.N (mentionnée au 4.3) utilisera probablement ces infrastructures pour ses besoins propres et ceux de ses membres. SCANI pourra ainsi bénéficier d'espaces de stockage, notamment pour les sauvegardes de ses données d'exploitation du réseau.

31 Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes : il s'agit de notre autorité administrative de tutelle en tant qu'opérateur.

8 - Composition des conseils

En 2017, nous avons élu ou renouvelé plusieurs membres « stagiaires » du conseil d'administration et un nouveau membre du conseil de surveillance. Ce dernier n'a pas souhaité continuer l'aventure.

Composition actuelle

- Conseil de Surveillance
 - Pascale Doz, mandat jusqu'en 2021 (titulaire)
 - Christophe Delaunay, mandat jusqu'en 2020 (titulaire)
 - Thierry Corniot, mandat jusqu'en 2019 (titulaire)
- Conseil d'administration
 - Bruno Spiquel, mandat jusqu'en 2021 (titulaire)
 - Gwenaël Adine, mandat jusqu'en 2019 (titulaire)
 - Alfred Urban, mandat jusqu'en 2019 (titulaire)
 - Franck Mouchel, mandat jusqu'en 2020 (stagiaire)
 - Alain Arnault mandat jusqu'en 2021 (stagiaire)
 - Marc Zugetta mandat jusqu'en 2021 (stagiaire)
 - Mathieu Deburghrave mandat jusqu'en 2021 (stagiaire)

Renouvellements

Thierry Corniot, Alfred Urban et Gwenaël Adine souhaitent poursuivre l'aventure et présentent donc leur candidature pour le renouvellement de leur mandat jusqu'à 2022.

Démissions

Mathieu Deburghrave, compte tenu de son statut, ne peut pas rejoindre officiellement le CA et présente donc sa démission, mais reste bien évidemment actif.

Titularisation des stagiaires 2017 et 2018

Les 3 stagiaires du conseil d'administration se représentent ci-dessous pour intégrer pleinement le conseil :

Alain Arnault :

Un an déjà. Un an à étudier le fonctionnement de cet ovni organisationnel pour moi.

Je connaissais l'organisation d'une entreprise privée avec mon travail, l'organisation du secteur public avec le conseil municipal mais là je suis comme reparti d'une feuille blanche.

J'ai trouvé tout ce qui manque aux deux autres secteurs. La franchise non vexatoire, l'entraide permanente entre tous, le partage du savoir sans arrière pensée, bref du vrai lien social, décomplexé, "décommercialisé" qui permet l'addition des talents de chacun pour le bien de tous. Je pense avoir trouvé ma place, à vous de me dire si c'est le cas.

Franck Mouchel :

Je ne peux pas consacrer le temps que j'y voudrais mais j'essaie de suivre et donner mon avis sur la vie de la coopérative.

Jusqu'à la fin de mon mandat, je vais travailler sur les correspondants locaux (identification, rôles, formation, implication,..) qui, pour moi, est un des piliers du bon fonctionnement d'une coopérative telle que SCANI. Cela permet de répartir les tâches et que chaque coopérateur puisse avoir une personne de son village ou canton en tant qu'interlocuteur scani.

Marc Zugetta :

Peut être que Paul Eluard avait raison quand il disait : "il n y a pas de hasard, il n y a que des rendez-vous"

Le cheminement qui m a conduit a rencontrer SCANI a été long, tortueux mais pour moi,c'est tout ce que je recherchais et qui faisait le lien avec ce que j ai pu faire précédemment dans le cadre de sociétés ou d'associations.

Le but étant de contribuer a créer des relations bienveillantes avec un sens moral,humain et social. Faire des rencontres et transmettre mon expérience au plus grand nombre ainsi que placer un lien positif et joyeux au centre de nos activités.

En espérant ramener le plus de monde possible autour de ces valeurs.

Nouvelles candidatures

Enfin, il convient de rappeler à l'ensemble des membres que les candidatures aux conseils sont possibles tout au long de l'année³². La période de débat et de vote annuel de l'assemblée générale peut être plus propice à l'arrivée de nouveaux membres. N'hésitez donc pas à venir discuter avec les actifs de SCANI et, le cas échéant, présenter votre candidature motivée.

Les candidatures au conseil d'administration peuvent être retrouvées ici :

<https://doc.scani.fr/books/d%C3%A9couvrir-la-coop%C3%A9rative/chapter/les-candidatures>

Nous avons reçu la candidature d'**Eric Apffel** pour rejoindre le conseil de surveillance :

Lors de la dernière réunion, un appel du pied assez fort avait été fait pour que Michel et moi intégrions les instances de SCANI. Tous deux avons les mêmes raisons d'être réticents : notre récente arrivée dans la coopérative.

Après discussion avec plusieurs personnes, il semble apparaître que, notamment le comité de surveillance, gagnerait à être renforcé.

C'est ce qui m'a fait changer d'avis. Je me porte donc candidat à ce comité de surveillance. Mon intention est bien de le compléter et renforcer et en aucun cas d'en exclure quelqu'un, ni de chercher à prendre le pouvoir en quoi que ce soit.

À demain soir donc pour ceux qui seront présents.

Par ailleurs, **Christophe Daniel**, qui avait quitté le conseil d'administration en 2017, présente sa candidature pour le réintégrer, indiquant que sa candidature d'origine est toujours d'actualité et qu'il souhaite plus particulièrement porter son action sur le support technique et la documentation de SCANI.

32 <https://doc.scani.fr/books/la-gouvernance/page/proposer-sa-candidature-%C3%A0-lun-des-conseils>

9 - Présidence

Nos statuts précisent que le président doit changer chaque année. Cette particularité de SCANI est héritée des problèmes liés à la concentration des pouvoirs et à la fatigue que peut engendrer la tenue trop prolongée d'une même position, à la fois chez la personne concernée mais plus largement chez tous les membres d'une structure humaine.

Le seul rôle spécifique attribué au président par les statuts est de s'assurer de la bonne communication entre les différentes catégories de coopérateurs au sein de SCANI. Lors de l'élection du premier président, un rôle supplémentaire a été attribué oralement : celui de trouver et de former un successeur.

Dans les faits, le président est souvent, de par son titre, convié à divers évènements pour parler de SCANI.

Après un premier tour (2017) assuré par Christophe Daniel, Gwenaël Adine a pris le suivant (2018). Il a ensuite été reconduit, avec l'autorisation de l'assemblée générale, pour 2019 faute d'autre candidature compatible avec nos statuts.

Il serait bon qu'il ne soit pas contraint d'effectuer un 3^e mandat et que plusieurs candidatures soient reçues.

Pour mémoire, le président du conseil d'administration est élu par le conseil lui-même et pas par l'assemblée générale. Ce qui n'empêche aucunement l'assemblée générale de donner son avis sur la question ou de suggérer des candidatures.

10 - Sujets des débats

Nous avons proposé un certain nombre de sujet nous semblant propice à discussion.

Il est à noter qu'aucun point du bilan moral n'a été abordé lors des débats et que les discussions ne se sont concentrées que sur les suggestions de sujet.

Devons-nous travailler plus avant à l'exploitation des réseaux fibres privés et publics ?

Il semble que ce soit incontournable, pour peu qu'on ne souhaite pas se cantonner à un réseau radio (2 avis). Le réseau radio peut d'ailleurs être conservé et servir de "roue de secours" dans bien des cas (1 avis). Il y a enfin des facilités que nous pourrions proposer et qui sont hors de porté pour les gros opérateurs : réseaux locaux pour les collectivités, services hyperlocaux pour les membres,... (1 avis)

Pour information, nous avons, durant l'été, pris contact avec BFC Fibre (la société filiale d'Orange, chargée par le département de construire et de gérer le réseau fibre, notamment sur les secteurs du Migennois et du Florentinois. Nous sommes dans l'attente d'un chiffrage précis de leur part pour pouvoir établir la faisabilité de la chose.

Doit-on travailler un accord avec les opérateurs qui déploient les réseaux fibrés pour accélérer les déploiements des sites isolés, quitte à ce que la propriété du réseau crée soit ensuite transférée au département ?

il semble que ça puisse se faire, mais qu'il faudra veiller, dans le cas ou des rétrocessions seraient à envisager, à ce que SCANI s'y retrouve financièrement et humainement donc il faudra bien compter le temps passé, bénévolement ou de façon rémunérée pour qu'il soit correctement valorisé (1 avis)

Pour information, nous attendons l'allocation de la seconde tranche FTTH pour entamer des discussions concrètes sur le sort des sites isolés. Celle-ci aurait dû être faite au mois de juin.

Doit-on passer plus de temps à produire du contenu explicatif de la partie financière, opérationnelle ou technique de la coopérative ?

Il semble que la doc techniques puisse être améliorée (1 avis) mais que passer du temps à produire du contenu documentaire pour répondre à des questions qui ne sont pas posées pourrait être contreproductif puisqu'on ne sait pas, à priori, comment formuler l'explication ni ou la ranger sans avoir du de question (1 avis)

Par ailleurs, avoir une petite newsletter régulière permettrait d'entretenir le lien avec des personnes qui se sont habituées à un mail par an lors de l'AG et ont donc beaucoup trop de retard à rattrapper pour pouvoir débattre

L'augmentation automatique du montant mensuel pour rattraper les rejets de prélèvement est-elle la bonne façon de procéder ?

Sur l'augmentation du mensuel pour rattraper les rejets, nous pourrions faire appel à une société de recouvrement (1 avis), mais ce n'est pas trop l'ADN de SCANI de payer des boites privées pour taper sur ses membres (1 avis)

L'investissement (parfois conséquent) au capital de SCANI par des collectivités qui souhaitent voir des solutions de la coopérative se déployer sur leur territoire (par exemple le wifi public SCANiFi à Joigny) est il un bon principe ?

il faut veiller à la création des mécanisme de réinvestissement privés pour compenser les arrivées publiques et rester sous la barre des 50% de capital aux mains du public (1 avis). Actuellement, on est environ à 10% de capital au public, chiffre qui devrait monter sous peu à 30% avec l'arrivée de l'investissement de la commune de Joigny. Un appel à souscription privée au capital pour faire baisser ce chiffre serait-il pertinent ? (1 avis)

La prise en charge par un tiers du récurrent mensuel des fibres de collecte (comme c'est le cas à Migennes et Auxerre avec des entreprises sans limite de durée, ainsi qu'à Avallon où la collectivité a pris en charge la collecte pour une durée initiale de 3 ans) est-elle un bon principe, compte tenu du risque, pour les membres, en cas de défection ?

la solidarité de la coopérative et le fait de résister aux pressions diverses et variées semblent être les deux sécurités auxquelles il faut veiller pour ne pas risquer de perdre des pans entiers de réseau en cas d'arrêts de partenariats (1 avis)

Comment peut-on procéder pour créer des structures humaines plus locales et fonctionnelles ? SCANI est-elle trop centralisée ? Faut-il l'éclater en plusieurs structures ?

Il pourrait être intéressant de développer un "réseau social privé" et travailler le réseautage entre membres (1 avis). Il ne faut pas oublier les dimensions neutralité du net, reprise en main du réseau, l'évolution des usages du réseau et tous les autres sujets non techniques lorsqu'on parle aux membres et aux potentiels membres. Des rencontres pourraient être organisées pour aborder ces sujets (2 avis)

Quant à la création d'un mouvement fédéralisant autour de SCANI, il semble qu'il soit nécessaire d'avoir un besoin et une envie clairement exprimés par un groupe de membre ou de futur membres avant de tirer des plans sur la comète (1 avis)

Comment concilier l'éthique non marchande avec l'augmentation de l'activité ? Comment, ensuite, envisager d'éventuelles baisses d'activité et leur impact sur le fonctionnement de la coopérative ?

Sur l'éthique non marchande et l'augmentation/baisse d'activité, il est important de veiller à l'intérêt collectif dans le travail fourni, qu'il soit bénévole (1 avis) ou salarié (1 avis). La publication non équivoque de la définition de "non marchand" serait bénéfique (1 avis).

Des questions et un débat plus large semblent émerger :

- Le militantisme et le salariat sont-ils compatibles ?
- Doit-on inventer (ou copier) d'autres modes de participations rémunérées que les classiques CDD/CDI ?

11 - Résolutions mises aux voix

La liste suivante comprend les résolutions mises aux voix.

1. L'assemblée générale approuve le bilan moral 2018 – OUI / NON / ABSTENTION
2. L'assemblée générale approuve le bilan financier 2018 et donne quitus au conseil d'administration et au conseil de surveillance pour leur gestion – OUI / NON / ABSTENTION
3. L'assemblée générale décide d'affecter l'ensemble du résultat 2018 comme suit :
 - Complément de la réserve légale de 1906 € pour la porter à 20 % du capital (4108 €)
 - Le solde (10454 €) aux réserves impartageables, les portant à 76775 €OUI / NON / ABSTENTION
4. L'assemblée générale certifie avoir pris connaissance et approuver l'absence de conventions visées à l'article L225-38 du code du commerce et avoir pris connaissance et approuver les rémunérations et remboursements de frais qui ont été détaillées et chiffrées dans le bilan moral, section 3 – OUI / NON / ABSTENTION
5. L'assemblée générale approuve la modification du principe général concernant les rejets de prélèvements qui consiste, sauf demande expresse de la part du membre, à augmenter d'autant le prélèvement suivant avec une option de limitation du montant maximum prélevé pour les personnes éprouvant des difficultés financières – OUI / NON / ABSTENTION
6. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2022 de Gwenaël Adine – OUI / NON / ABSTENTION
7. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2022 de Thierry Corniot – OUI / NON / ABSTENTION
8. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2022 d'Alfred Urban – OUI / NON / ABSTENTION
9. L'assemblée générale entérine l'entrée officielle de Franck Mouchel au conseil d'administration (jusqu'en 2020) – OUI / NON / ABSTENTION
10. L'assemblée générale entérine l'entrée officielle de Marc Zugetta au conseil d'administration (jusqu'en 2021) – OUI / NON / ABSTENTION
11. L'assemblée générale entérine l'entrée officielle d'Alain Arnault au conseil d'administration (jusqu'en 2021) – OUI / NON / ABSTENTION

12. L'assemblée générale approuve la candidature d'Eric Apffel au Conseil de Surveillance jusqu'en 2022. Elle est assortie d'une période de « stage » jusqu'à l'AG appelée à statuer sur les comptes de 2019. – OUI / NON / ABSTENTION
13. L'assemblée générale approuve la candidature de Christophe Daniel au Conseil d'Administration jusqu'en 2022. Christophe ayant déjà eu le loisir d'expérimenter le conseil d'administration de SCANI, nous proposons que son mandat ne soit pas assorti d'une période de stage. – OUI / NON / ABSTENTION
14. L'assemblée générale donne pouvoir au porteur du présent procès verbal pour les démarches administratives – OUI / NON / ABSTENTION